



Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le

ID : 033-213303399-20240202-202408-AR

S²LO

ARRETE DU MAIRE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMPS

ARRETE 202408

OBJET : CREATION D'UN RESEAU TELECOM

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des collectivités territoriales

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411 - 8

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune

Vu la demande de la STE NOUVELLE DU GRAND SUD, domiciliée 5 rue Balat Biel 82170 GRISOLLES, représentée par Monsieur DESTOUET Fabien, en date du 31/01/2024

CONSIDERANT que les travaux auront lieu chemin de Grelot et chemin des Lurzines à partir du 19/02/2024 pour une durée de 60 jours calendaires ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

A R R E T E

Article 1 :

Dans le cadre des travaux de création d'un réseau télécom, la circulation des véhicules sera alternée au chemin de Grelot, voie communale VC117, et au chemin des Lurzines, voie communale VC103 à partir du 19/02/2024 pour une durée de 60 jours calendaires.

Article 2 :

Pendant cette même période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, réglé par feux tricolores, sera mis en place.

Article 3 :

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone des travaux seront soumis aux restrictions suivantes :

- Limitation de vitesse à 30 km/h
- Interdiction de dépasser
- Interdiction de stationner

Article 4 :

La signalisation et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de gendarmerie de Bourg
- Monsieur le Responsable de la société STE NOUVELLE DU GRAND SUD

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Prignac et Marcamps, le 02/02/2024

Le Maire
Francis BÉRAUD